

# AFFELNET Lycée

## Aide à la saisie en Lycée Campagne 2022

# SOMMAIRE

A ) Généralités	p.3
B) Spécificités demandes d'entrée en 1 <sup>ère</sup>	p.7
C) Spécificités demandes d'entrée en 2 <sup>nde</sup> GT, 1 <sup>ère</sup> année de CAP, 2 <sup>nde</sup> Pro	p.12

# A) Généralités

## Calendrier

- **Ouverture de la saisie des vœux**  
Le 09 mai 2022 à 16h
- **Fermeture de la saisie des vœux**  
Le 13 juin 2022 à 12h
- **Mise à disposition des résultats de l'affectation aux établissements**  
Le 30 juin 2022 à 12h
- **Diffusion des résultats aux familles et ouverture du service en ligne « inscription au lycée»**  
À partir du 01 juillet à 16h30

## Saisie des vœux : règles générales

➔ **Saisir de 1 à 10 vœux maximum par élève**

➔ **Pour un élève, l'ordre des vœux est important.**

C'est le vœu le mieux classé qui est pris en compte si le nombre total de points le permet. Dès que l'élève est pris sur un vœu, les vœux moins bien classés ne sont pas examinés.

Exemple : si un élève souhaite obtenir le CAP Maintenance des véhicules option voitures particulières au LP Lepervanche mais qu'il met ce vœu en 3<sup>ème</sup> position, il peut très bien être pris sur ses vœux mieux placés si son barème le lui permet et son 3<sup>ème</sup> vœu ne sera pas examiné. Bien sûr si avec son barème, il n'obtient ni son 1<sup>er</sup>, ni son 2<sup>ème</sup> vœu, Affelnet examinera à ce moment-là son 3<sup>ème</sup> vœu et il sera affecté si son barème lui permet de rentrer dans les 30 meilleurs (dans le cas où la capacité dans ce CAP est de 30).

**➔ Pour départager les élèves, le barème le plus élevé, quel que soit l'ordre des vœux, est prioritaire.**

Exemple : l'élève A demande le CAP EVS à Patu en vœu 2 avec un barème de 6000 points et l'élève B demande le même CAP en vœu 1, mais avec un barème de 5500 points. C'est l'élève A en vœu 2 (s'il n'est pas pris sur son vœu 1) qui passe devant l'élève B, car même si c'est le vœu 1 de l'élève B, son barème est moins élevé.

## Saisie des notes

**Pour les élèves du palier 2<sup>nde</sup> : 2<sup>nde</sup> GT, 1<sup>ère</sup>, MODAL, PREPA-FOQUALE, CAP et BAC PRO doivent (quand cela est nécessaire) saisir manuellement les notes, que ce soit pour des formations du palier 3<sup>ème</sup> ou du palier 2<sup>nde</sup>.**

Si les vœux des élèves portent uniquement sur des formations du niveau 3<sup>ème</sup>, saisir les notes de 3<sup>ème</sup>.

Si les vœux portent uniquement sur des formations du niveau 2<sup>nde</sup>, saisir les notes de 2<sup>nde</sup> GT.

Si les vœux portent sur des formations du palier 3<sup>ème</sup> et du palier 2<sup>nde</sup> saisir les notes de 2<sup>nde</sup> GT.

## Mise à jour des consignes du chef d'établissement d'accueil

► **Les chefs d'établissement d'accueil peuvent saisir des consignes spécifiques** (dates d'inscription, etc.) qu'ils devront valider. Elles seront jointes **aux notifications d'affectation, notifications sur liste supplémentaire et résultats d'affectation si l'élève est affecté**. Pour mettre à jour vos consignes, cliquez sur l'onglet " Consignes du chef d'établissement d'accueil " depuis l'onglet " Diffusion des résultats" (les modifications seront possibles jusqu'au 13 juin 2022 à 12h).

## Mise à jour des consignes du chef d'établissement d'origine

► Le nouveau menu « consignes du chef d'établissement d'origine » disponible via l'onglet « diffusion des résultats » permet au chef d'établissement d'origine de saisir un texte qui sera imprimé sur la troisième page de la fiche de résultat si celle-ci contient un récapitulatif des vœux sinon en seconde page de la fiche. Ces consignes sont affichées uniquement pour les élèves qui ne sont pas affectés ou pour les élèves affectés dans un établissement d'accueil qui n'a pas saisi de consigne.

## Contrôle et gestion des dossiers

### ► **Validation Chef d'établissement**

Lorsque les opérations sont terminées, le chef d'établissement doit indiquer au SAIO qu'il a fini de traiter ses élèves.

Pour cela, il doit passer par « Validation chef d'établissement ».

# Fermeture de la saisie AFFELNET en établissement

► Le 13 juin 2022 à 12h, impérativement.

## ► Attention !

L'établissement d'origine veille à ce que la fiche récapitulative de saisie soit impérativement éditée et saisie par le(s) responsable(s) légal(aux) de l'élève, après saisie complète du dossier dans AFFELNET Lycée.

## Demande vers une autre académie

### ► **Dates et consignes**

Utiliser AFFELMAP (carte des académies en ligne donnant les dates et les consignes par académie).

Adresse : <https://tsaext-pr.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/>

## Nouvel arrivant à La Réunion

### ► **Consignes**

**Les familles des élèves hors académie, y compris AEFÉ et CNED, s'adressent à leur établissement d'origine qui saisira leurs demandes dans AFFELNET Lycée en suivant la procédure de saisie simplifiée.**

**Les informations sur la saisie simplifiée sont disponibles sur le site de l'académie de La Réunion : [www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr) à la rubrique suivante : Demande d'affectation en 2nde pro, 1ère année CAP, 2nde GT, 1ère pro et 1ère GT pour la rentrée 2022**

## Service en ligne affectation

Les lycées n'ont pas à tenir compte du message ci-dessous car les élèves de lycée ne sont pas concernés par le service en ligne affectation cette année.

### Attention

- Ne pas saisir de vœux pour les élèves dont la saisie sera effectuée via le Téléservice affectation. Ils seraient écrasés par la saisie provenant du Téléservice affectation.

## B) Spécificités demande d'entrée en 1<sup>ère</sup>

### Saisie des vœux passerelles

► Les demandes de passerelle ayant reçu un avis défavorable de la part de **l'établissement d'origine** ou de **l'établissement d'accueil** selon le cas ne seront pas saisies dans AFFELNET Lycée.

► Dans le cadre des passerelles :

- les élèves de 2<sup>nde</sup> GT pourront formuler 2 vœux maximum vers une 1<sup>ère</sup> Pro
- les élèves de 1<sup>ère</sup> G ou T pourront formuler un seul vœu vers une 1<sup>ère</sup> Pro
- les élèves de Tle CAP pourront formuler 2 vœux maximum vers une 1<sup>ère</sup> Pro en cohérence avec le CAP
- les élèves de MODAL redoublants pourront formuler 3 vœux maximum vers une 1<sup>ère</sup> Pro.  
(Pour le nombre de vœux pour les autres passerelles, se reporter au guide Passerelles, rentrée 2022)

► Des formations nécessitent la saisie d'un avis de l'établissement d'origine en fin de saisie d'un vœu (très favorable, favorable, sans opposition).

Pour certaines passerelles, l'avis de l'établissement d'origine sera saisi comme suit :

- TRÈS FAVORABLE
- FAVORABLE
- SANS OPPOSITION

**Ne pas saisir « AVIS RESERVE », pour l'avis du chef d'établissement d'origine. Ces avis sont réservés pour des vœux de 1<sup>ère</sup> année de CAP ou 2<sup>nde</sup> Pro.**

## Saisie des notes : 1<sup>ère</sup> Techno sauf 1<sup>ère</sup> STD2A

Saisie des notes manuellement par les établissements d'origine dans AFFELNET

- Pour les élèves de 2<sup>nde</sup> GT qui ont des vœux de 1<sup>ère</sup> avec « barème avec notes » : moyenne annuelle de 2<sup>nde</sup> GT en Français, H-G, LV1, LV2, Maths, Physique Chimie, SVT et EPS.
- Pour les élèves de 2<sup>nde</sup> GT qui ont des vœux de 1<sup>ère</sup> avec « barème avec notes » et des vœux de la voie professionnelle du niveau Post 3<sup>ème</sup>, saisir les moyennes de la 2<sup>nde</sup> GT.
- Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> Générale ou Technologique qui ont des vœux de 1<sup>ère</sup> avec « barème avec notes » : moyenne annuelle de la classe de 2<sup>nde</sup> GT (même discipline) à saisir.
- Pour les élèves de 2<sup>nde</sup> Pro ou de 1<sup>ère</sup> Pro ou de Terminale CAP : moyenne annuelle de l'année en cours pour au moins 5 disciplines : Français, Maths, LV1, H-G, Physique-Chimie. Quand les enseignements Français et H-G sont évalués ensemble, la même note est saisie au titre du Français et de l'H-G. Si ces 2 disciplines sont évaluées séparément, les 2 notes sont saisies. La note de Prévention, santé, prévention et environnement sera saisie au titre de la Physique Chimie. Les autres notes sont saisies quand les disciplines sont évaluées ou elles seront remplacées par NN (Non Noté).
- Pour les élèves de MODAL qui ont des vœux :
  - de 1<sup>ère</sup> Techno ou qui ont des vœux sur les 2 paliers de formations (1<sup>ère</sup> Techno/1<sup>ère</sup> Pro et Post

3<sup>ème</sup>) : moyennes annuelles de 2<sup>nde</sup> GT  
- du niveau Post 3<sup>ème</sup> : moyennes annuelles de 3<sup>ème</sup>.

Rappel : pour les élèves de 2<sup>nde</sup> GT qui n'ont que des vœux du niveau Post 3<sup>ème</sup>, saisir les moyennes de 3<sup>ème</sup>.

**Attention !**

**Mettre NN (Non Noté) uniquement si l'élève n'a pas de moyenne annuelle pour la matière.**

## Saisie de notes : 1<sup>ère</sup> Pro de spécialité en lien avec une famille de métiers (barème avec notes)

- **pour les élèves de 2<sup>nde</sup> Pro organisée en famille de métiers qui demandent une des spécialités de 1<sup>ère</sup> Pro en lien avec la famille de métiers de 2<sup>nde</sup>, 3 notes sont à saisir **obligatoirement** dans Affelnet Lycée :**

- une note en **français**,
- une note en **maths**,
- une note de compétences nommée « **PROJET** ».

- **pour tous les autres élèves (2<sup>nde</sup> GT, Tle CAP, etc) qui demandent une spécialité de 1<sup>ère</sup> Pro en lien avec une famille de métiers, 2 notes sont à saisir **obligatoirement** dans Affelnet Lycée :**

- une note en **français**,
- une note en **maths**.

Ne pas saisir de note de compétences nommée « **PROJET** » dans Affelnet Lycée.

- Pour les élèves de 2<sup>nde</sup> GT qui ont des vœux de 1<sup>ère</sup> avec « barème avec notes » et des vœux de la voie professionnelle du niveau Post 3<sup>ème</sup>, saisir les moyennes de la 2<sup>nde</sup> GT.

- Pour les élèves de MODAL qui ont des vœux :
  - de 1<sup>ère</sup> avec barèmes notes ou qui ont des vœux sur les 2 paliers de formations (1<sup>ère</sup> Techno/1<sup>ère</sup> Pro et Post 3<sup>ème</sup>) : moyennes annuelles de 2<sup>nde</sup> GT
  - du niveau Post 3<sup>ème</sup> : moyennes annuelles de 3<sup>ème</sup>

## Saisie des vœux de 1<sup>ère</sup> G et 1<sup>ère</sup> T

- Il est vivement conseillé que chaque élève fasse au moins **2 vœux de 1<sup>ère</sup> Technologique**
- Il est vivement conseillé que chaque élève fasse au moins **2 vœux de 1<sup>ère</sup> Générale** lorsque l'un des enseignements demandés n'est pas proposé par l'établissement d'origine.
- Les vœux de 1<sup>ère</sup> STI2D ne mentionneront pas la spécialité.
- La formation 1STI2D SC. & TECHN. INGEN.INNOV.DEV.DUR. correspond à la 1<sup>ère</sup> Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable dans Affelnet Lycée.  
La formation 1-STL BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE correspond à la 1<sup>ère</sup> STL spécialité biotechnologies dans Affelnet Lycée.

## Affectation dérogatoire en 1<sup>ère</sup> G ou 1<sup>ère</sup> T

Dérogation à la carte scolaire : article D211-11 du code de l'Ed (dans la limite des places disponibles)

**Motifs de dérogation retenus (sur justificatifs) :**

- Élève handicapé reconnu par la MDPH
- Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- Élève en situation sociale exceptionnelle
- Élève boursier
- Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'établissement souhaité
- Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité

**Le chef d'établissement vérifie la recevabilité de la demande et saisit un autre vœu dans l'établissement d'origine (ou de secteur). Préciser le(s) motif(s) dans AFFELNET Lycée après avoir mis un vœu de dérogation à « Oui ».**

## **Après la seconde professionnelle**

- **Pour les élèves scolarisés en 2<sup>nde</sup> Pro FAMILLE DE METIERS, l'établissement d'origine doit saisir au moins deux vœux hiérarchisés de 1<sup>ère</sup> Pro d'une spécialité en lien avec la famille de métiers.**
- Pour les élèves de 2<sup>nde</sup> Pro métiers de l'aéronautique du lycée Stella , de 2<sup>nde</sup> Pro métiers de l'alimentation du lycée de la Renaissance et de 2<sup>nde</sup> Pro métiers de la beauté et du bien être du lycée Isnelle Amelin le vœu vers la 1<sup>ère</sup> Pro en lien avec la famille de métiers est généré automatiquement. L'établissement d'origine devra vérifier que **le vœu soit affiché**. Si un élève souhaite changer d'orientation, le ou les vœux saisi(s) sur la fiche de vœu doit(vent) être ajouté(s) en cliquant sur l'onglet « ajouter », puis être hiérarchisé(s) en cliquant sur la flèche « monter » ou « descendre ». Le vœu de repli dans le même établissement doit être saisi en dernière position.
- **Pour les élèves scolarisés en 2<sup>nde</sup> PRO ASSP, l'établissement d'origine doit saisir le vœu de 1<sup>ère</sup> Pro de même spécialité et même établissement pour garantir l'affectation.**
- Pour les autres élèves scolarisés en 2<sup>nde</sup> professionnelle (**c'est à dire ceux qui ne sont pas en 2<sup>nde</sup> Pro ASSP ou en 2<sup>nde</sup> Pro organisées par familles de métiers**), l'application génère automatiquement le « vœu montant » de 1<sup>ère</sup> Pro dans la même spécialité dans le même établissement. L'établissement d'origine devra vérifier que **le vœu soit affiché**. Si un élève souhaite changer d'orientation ou suivre une 1<sup>ère</sup> Pro de même spécialité dans un autre établissement, le ou les vœux saisi(s) sur la fiche de vœu doit(vent) être ajouté(s) en cliquant sur l'onglet « ajouter », puis être hiérarchisé(s) en cliquant sur la flèche « monter » ou « descendre ». Le vœu de repli dans le même établissement doit être saisi en dernière position.

## La zone géographique

La zone géographique doit être saisie à « non défini » si l'élève demande uniquement des vœux de 1<sup>ère</sup> G, T ou Pro. Si parmi ses vœux l'élève a un vœu de 2<sup>nde</sup> GT, la zone géographique devra être renseignée en utilisant la liste des codes géographiques fournie par le SAIO (cf pages 11 et 12 de ce document).

## C) Spécificités demande d'entrée en 2<sup>nde</sup> GT, 1<sup>ère</sup> année de CAP, 2<sup>nde</sup> PRO

### La zone géographique

Au niveau de l'onglet identification de la fiche élève en bas de page, la zone géographique doit être obligatoirement indiquée. Cette zone doit être renseignée en fonction de l'adresse de l'élève et correspond au périmètre de recrutement d'un lycée. À une zone géographique correspond donc un lycée.

Pour les élèves qui n'ont pas de décision d'orientation 2<sup>nde</sup> GT, la zone non définie peut être saisie.

En revanche pour les élèves avec une décision d'orientation 2<sup>nde</sup> GT, quel que soit le(s) vœu(x) de l'élève (vœux dérogatoires ou vœu de secteur), cette zone doit obligatoirement être remplie en utilisant la liste des codes zones géographiques fournie par le SAIO et le lien carte scolaire suivant :

<https://portail.ac-reunion.fr/case/#recherche/commune>

**Exemple : un élève habite à St-Denis au 15 rue des bancouliers. Pour trouver sa zone connecter vous sur l'application CASE, chercher la ville et la voie qui vous donneront le lycée de secteur.**

## Recherche par Commune

Commune: SAINT-DENIS

TYPE	VOIE	PARITE	DÉBUT	FIN	RNE	LYCEE	COMMUNE_LYC	ZONEGEO
RUE	D'ES BANCOULIERS	PAIR_IMPAIR	0	9999	9740054R	LISLET GEOFFROY	SAINTE-DENIS	NORD02

Une fois le lycée de secteur défini, ici le lycée Lislet Geoffroy, et la zone géographique, ici NORD02, saisir ce code géographique dans l'onglet « identification ».

Identification Saisie des vœux Saisie des notes

### Identité

\* Nom ESSAI  
 Nom d'usage  
 \* Sexe Masculin  
 \* Né(e) le 30/06/2002

### Scolarité actuelle

Établissement 0010001W LP LYCEE DES METIERS ALEXANDRE BERARD AMBERIEU-EN-BUGEY  
 Si vous ne co  
 \* Formation en cours 2DEGT2 2DEGT2 (CAS GENERAL 2 ENS.EXPLO)  
 LV1  
 Option 1  
 Élève doublant Non

### Décision d'orientation du chef d'établissement

Décision(s) d'orientation

### Zone géographique de résidence de l'élève

\* Zone géographique de résidence de l'élève NORD02 ADRESSE ELEVE RELEVANT DU LYC L.GEOFFROY

### Coordonnées

Vit chez un responsable Aucun  
 Adresse 64 rue des bancouliers  
 Courriel  
 Téléphone professionnel

### Responsables

Cliquer pour indiquer la bonne zone géographique

Attention la zone géographique correspond à l'adresse de l'élève et non à ses vœux qui seront saisis dans l'onglet « saisie des vœux ». Si on reprend cet exemple, l'élève dont la zone géographique est « élève dont l'adresse relève du lycée Lislet Geoffroy » peut très bien au niveau des vœux, choisir un vœu en dérogation dans un autre lycée ou une seconde à recrutement spécifique.

## La saisie des vœux

- Ne pas oublier de cliquer sur dérogation « oui », si la 2<sup>nd</sup>e GT demandée n'est pas celle du lycée de secteur (hors 2<sup>nd</sup>e GT à recrutement spécifique, cf fiche 4 du guide des procédures d'orientation et d'affectation 2022, fiche 4 téléchargeable sur le site de l'académie de La Réunion dans l'espace professionnel de l'orientation) et indiquer un motif recevable.
- En cas de demande de dérogation, **saisir un dernier vœu 2<sup>nd</sup>e GT ou 1<sup>ère</sup> G ou T dans le lycée de secteur**. En cas de dérogation refusée, s'il n'y a pas de vœu sur le lycée de secteur, l'élève ne pourra être affecté et il n'y a pas de garantie d'obtenir une place dans le lycée de secteur en post affectation.
- Attention : ne pas utiliser la liste des codes vœux de CAP Prio réservés pour les élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA et la liste des codes vœux réservés pour les élèves de 3<sup>ème</sup> PEP.
- **Rappel** : à chaque formation de 1<sup>ère</sup> année de CAP ou de 2<sup>nd</sup>e professionnelle en apprentissage correspondra un vœu de recensement. Attention ces vœux ne feront pas l'objet d'une affectation mais permettront aux élèves de faire connaître leur projet aux CFA, ce qui n'empêche pas une démarche active des élèves intéressés par l'apprentissage dès maintenant.
- Pour la saisie des notes, consultez la page 4 de ce document.